



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2010

Publication : 12/04/2010

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 Mars 2010

DOSSIER N° 18 :
HIPPODROME DU BOUSCAT -
ACQUISITION D'UNE PARCELLE
FONCIER EST

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 30 Mars 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, MME RAUZY, M. PRIGENT, MME CAZAURANG, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME MACERON, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME SALIN (à M. VALMIER), M. JALABERT (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent :

Secrétaire : M. BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

DOSSIER N° 18 : HIPPODROME DU BOUSCAT - ACQUISITION D'UNE PARCELLE FONCIER EST

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Par délibération en date du 7 juillet 2009, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition d'un terrain, situé sur l'hippodrome du Bouscat, par la Société Anonyme de l'hippodrome qui en est propriétaire

En raison de la superficie d'espaces verts que représente l'hippodrome sur le territoire communal, la ville du Bouscat a en effet envisagé une ouverture au public d'un espace boisé classé d'une superficie de 4,70 hectares (« foncier est » - parcelle cadastrée AR 50), situé en bordure du boulevard du Maréchal Lyautey.

Situé dans le quartier Lyautey-Champ de Courses qui est intégré dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale au titre de la politique de la ville, cet équipement s'inscrit dans une opération de renouvellement urbain et de mixité sociale menée en concertation avec les habitants, l'Etat, la CUB et le bailleur social. Outil de pédagogie environnementale, il a vocation à devenir un lieu de promenade, de loisirs et d'activités de plein air pour l'ensemble des habitants de la commune.

Au regard de l'importance de ce projet et des aménagements qui seront entrepris, la commune a également envisagé une acquisition de ce terrain. Au terme de plusieurs rencontres avec les représentants de la Société Anonyme de l'hippodrome ayant consacré un accord sur les modalités de cette cession, la dépense correspondante a été inscrite au budget 2010 de notre collectivité. Par courrier en date du 9 mars 2010, l'administration des domaines a confirmé sa précédente estimation de la valeur de ce terrain, fixée à sept cent mille euros.

L'avis du Conseil Municipal est en conséquence sollicité en vue d'autoriser la commune à acquérir la parcelle cadastrée AR 50, propriété de la Société Anonyme de l'hippodrome du Bouscat, pour un montant de 700 000 €.

Je vous demande donc d'autoriser M. le Maire à :

- ❖ acquérir la parcelle cadastrée AR 50 suivant l'estimation de France Domaine,
- ❖ signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré le 30 Mars 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES D'AQUITAINE ET DU
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

FRANCE DOMAINE
208 Rue Fernand Audeguil
33000 BORDEAUX

☎ : 05 56 00 13 50
Fax : 05 56 00 13 51

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)
(Code du Domaine de l'État art. R. 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001
Articles L1211-1 et L1211-2 du Code générale de la propriété des personnes
publiques

7300-A-SD

Affaire suivie par Erika MOREAU
Téléphone : 05 56 00 13 53
Courriel :
erika.moreau@dgfip.finances.gouv.fr
Vos réf JM/MG SG n°10-04

COMMUNE DU BOUSCAT
HOTEL DE VILLE BP 20045
33491 LE BOUSCAT CEDEX

N° 2010-069V 0723

ACQUISITION AMIABLE

1. Service consultant :

Commune du BOUSCAT
33491 LE BOUSCAT CEDEX

Hôtel de Ville BP 20045

2. Date de la Consultation :

demande reçue le 03 mars 2010

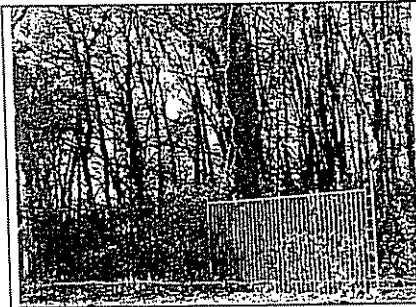
3. Propriétaire présumé :

SA de l'Hippodrome du Bouscat, avenue d'Eysines 33 110 Le BOUSCAT

4. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération

COMMUNE DE LE BOUSCAT

Référence cadastrale	Adresse	Superficie
AR 50	Boulevard Maréchal Lyautey	47 022 m ²



Terrain en nature de bois situé sur le boulevard du maréchal Lyautey le long de l'hippodrome du Bouscat

1. 5 a. Règles d'urbanisme applicables - Voies et réseaux divers :

Au plan local d'urbanisme le terrain est classé en zone N3, zone naturelle destinée à l'accueil des équipements d'intérêt collectif et en espace boisé classé ou à créer.

5. Situation locative : supposé libre d'occupation

6. Détermination de la valeur de l'immeuble concerné

Prix unitaire	Superficie	Prix total arrondi
15 €	47 022m ²	700 000€

La présente évaluation s'entend hors taxes et droits d'enregistrement

7. Réalisation d'accords amiables;

La collectivité a une obligation de consulter le service des Domaines mais peut toutefois négocier au mieux de ses intérêts

8. Observations particulières .

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction de la comptabilité publique.

A BORDEAUX, le 9 mars 2010
P/le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine
et du département de la Gironde
par délégation
L'Inspecteur



Erika MOREAU